



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E57328

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2026

ÉDITÉ LE

16/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1970

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/04/2019  
460 000

Raison sociale : ETABLISSEMENTS MYOTTE ET COMPAGNIE

15 ROUTE DE BESANCON  
25390 ORCHAMPS-VENNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BESANCON 70 B 37

Téléphone : 03 81 43 53 27

Fax : 03 81 43 53 38

Portable : 0603384544

Siret : 702 820 374 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4303047

Site Internet : <https://www.lmh-groupe.fr/>

E-mail : [adrienbellucci@myotteetcie.com](mailto:adrienbellucci@myotteetcie.com)

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1 264911

Responsabilité légale :

L.M.H. (522 507 458) / MYOTTE LAURENT PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1 264911

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/04/2026

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/11/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	12/06/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/11/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/11/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/11/2025
o Chaudière bois	02/04/2021
o Poêle ou insert bois	02/04/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	28/11/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/11/2025
o Ventilation mécanique	28/11/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.